



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16 juin 2021 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-et-un, le seize juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel à la Maison des Services Publics (Saint André de Cubzac - 33240) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 10/06/2021

Etaient présents :

Envoyé en préfecture le 22/06/2021

Reçu en préfecture le 22/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-253306617-20210616-2021_35-DE

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur GRELAUD	P	Monsieur FAVRE	Ex	Monsieur BROUDICHOUX	Ex	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE		Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur VALEIX		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	Ex	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	V	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur LABRIEUX	P	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT		Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	Ex	Monsieur SOULIGNAC	
Monsieur COSNARD	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	Ex	Monsieur HUCHET		Monsieur HALLAIRE	V	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame LEMOINE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD		Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	Ex	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	Ex	Madame RUBIO	
Monsieur TELLIER	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD		Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	Ex	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame BOUCHET		Monsieur GADRAT	P	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	Ex	Monsieur MIEYEVILLE	Ex	Monsieur BERNARD	Ex	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur MUNDWEILER	

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH	V	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	Ex	Madame CHEVREUL	

Envoyé en préfecture le 22/06/2021
 Reçu en préfecture le 22/06/2021
 Affiché le 
 ID : 033-253306617-20210616-2021_35-DE

P = Présentiel

V = Visioconférence

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la CDC Estuaire donne procuration à Monsieur Louis CAVALÉIRO, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC Estuaire

Madame Laurence PEROU, Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais donne procuration à Monsieur Nicolas TELLIER, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais

Monsieur Gérard CARREAU, Délégué titulaire de la CDC de Blaye donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président du Smicval et Délégué titulaire de la CDC de Blaye

Monsieur Serge BROUDICHOUX, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais donne procuration à Monsieur Jean-Marie GOMBÉAU, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
 Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du SMICVAL,
 Monsieur PATIES, Trésorier de Coutras.

En ouverture de séance, sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2021, 25 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

DELIBERATION N° 2021 - 35

Objet : Autorisation de signature d'une modification en cours d'exécution (avenant) n° 1 au marché de traitement des déchets non valorisés - lot n° 2 Traitement des déchets résiduels issus du secteur Sud-Est

Rapporteur : Jean-Claude ABANADES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment l'article 139.

Vu la délibération n° 2021-03 autorisant la signature d'un marché de traitement des déchets non valorisés.

Vu que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 juin 2021, a émis un avis favorable.

Considérant que le marché de traitement des déchets résiduels issus du secteur Sud-Est concerne l'enfouissement des ordures ménagères du Libournais à la décharge de Lapouyade.

Considérant qu'il a été notifié le 3 mars 2021 à la Société VEOLIA/SOVAL pour une durée d'une année reconductible 1 fois et pour un montant de 2 486 250 €HT avec TGAP sur la première année.

Considérant que le Centre de tri de Saint Denis de Pile traite 11 000 t/an d'emballages et papiers produits par les usagers du SMICVAL et qu'environ 2 500 t/an de ces tonnages sont impropres au recyclage.

Considérant que jusqu'au 31 décembre 2020, ces refus de tri partaient en Espagne pour être transformés en Combustible Solide de Récupération (CSR) et utilisés en cimenterie, à un coût global légèrement inférieur au coût de l'enfouissement.

Considérant que le coût de cet exutoire a subi une augmentation trop importante pour rendre cette filière économiquement acceptable.

Considérant qu'en l'absence d'autres alternatives satisfaisantes, le seul choix qui s'impose est la mise en décharge sur le site de Lapouyade.

Considérant que le marché d'enfouissement actuel ne concerne que les ordures ménagères, il est proposé l'enfouissement de ces refus de tri au même tarif que les ordures ménagères ce qui représente une dépense de 197 500 €HT hors TGAP (2 500t à 79€HT hors TGAP).

Considérant que ce montant est prévu au budget 2021.

Considérant qu'il convient de modifier le lot n° 2 (traitement des déchets résiduels issu du secteur Sud-Est) du marché de traitement des déchets non valorisés.

Considérant que cette modification représente une augmentation de 7,9 % du montant de la première période du marché.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir autoriser la signature de la modification en cours d'exécution (avenant) n° 1 au marché de

traitement des déchets non valorisés – lot n° 2 Traitement des déchets résiduels issus du secteur Sud-Est, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité, des Membres présents (25 délégués présents, sur 49 délégués en exercice) dont 4 procurations, décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer cette modification en cours d'exécution n° 1 (avenant) au marché de traitement des déchets non valorisés, avec l'entreprise VEOLIA, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.


Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 16 juin 2021

Envoyé en préfecture le 22/06/2021
Reçu en préfecture le 22/06/2021
Affiché le 
ID : 033-253306617-20210616-2021_35-DE